

# MARCHE SIMPLIFIE DE TRAVAUX 2-2019-0380083J

## Chapitre I - IDENTIFIANTS

### A – LA PERSONNE PUBLIQUE

- Pouvoir adjudicateur **LYCEE POLYVALENT GALILEE**  
**124 avenue du Général Leclerc**  
**38200 VIENNE**  
représenté par : Ouarda LA TORRE, Provisoire du lycée polyvalent Galilée  
- Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du lycée Ella Fitzgerald, à Saint-Romain-en-Gal

### B - OBJET DU MARCHE N° 2-2019-0380083J

Marché de travaux portant sur le remplacement de fenêtres et châssis aux ateliers et le remplacement de fenêtres au gymnase.

### C – DATE DE LA PUBLICATION : 6 février 2019

*La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent document.*

*Date limite de dépôt des offres : 1<sup>er</sup> mars 2019 à 18h.*

*Visite jusqu'au 19 février 2019, sur rendez-vous*

### D – PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.  
Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives applicables aux marchés publics de travaux (C.C.A.G.- Travaux).  
Le présent document comporte 5 pages numérotées de 1 à 5.

## Chapitre II - REGLEMENT DE CONSULTATION

### A. Modalités de réception des offres

Les offres seront exclusivement déposées sur le site AJI.

### B. Critères d'attribution

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues et selon les modalités définies ci-après :

Toute offre incomplète et/ou non conforme au CCTP sera immédiatement écartée.

Le choix de l'attributaire est fondé sur les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Libellé	%
1- Délai d'exécution et date de fin des travaux (Justification de l'organisation du chantier, et proposition de planning)	25
2- Valeur technique de l'offre (conformité des matériaux, contenu du descriptif de mise en œuvre)	25
3- Montant de la proposition (prix global, cohérence des prix unitaires)	50

### **C. Coordonnées pour les demandes de renseignements :**

- ◆ pour les renseignements d'ordre administratif :

LPO Galilée – 124 avenue du Général Leclerc – 38200 VIENNE

**Martine FLAUX**, adjointe gestionnaire

Tél : 04.74.31.14.05 ou 06.51.40.05.55

Courriel : [martine.flaux@ac-grenoble.fr](mailto:martine.flaux@ac-grenoble.fr)

- ◆ pour les renseignements d'ordre technique :

LPO Galilée – 124 avenue du Général Leclerc – 38200 VIENNE

**Jacques POTOT**, technicien

Tél : 04.74.53.00.13, poste 366

Courriel : [jacques.potot@auvergnernhonealpes.fr](mailto:jacques.potot@auvergnernhonealpes.fr)

### **D. Clauses particulières**

✓ Les candidats sont réputés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent dossier de consultation.

✓ Le représentant du lycée Galilée se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre acceptable, complète et conforme au CCTP.

Sauf approbation expresse du représentant légal du lycée, aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi, sans que cette liste soit exhaustive, des conditions figurant sur les devis, sur les factures, des conditions figurant dans les documents commerciaux.

## **Chapitre III - Déclaration du candidat**

Les candidats affirment, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'ils ne tombent pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Les candidats attestent sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'ils sont en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'ils ont satisfait aux obligations fiscales ou sociales
- être informés qu'en application de l'article 47 du Code des marchés publics, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés à l'article 44 et 46 ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, le présent marché sera résilié à leurs torts exclusifs.

***Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que les documents mentionnés aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail devront être remis par le candidat retenu au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de réception de la demande du lycée Galilée. Si le candidat pressenti ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.***

Les candidats ont la possibilité de remettre les documents mentionnés ci-dessus dans le dossier dès la réponse au marché.

## Chapitre IV - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné ( nom, prénom ) : .....

agissant en mon nom personnel **OU** agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....  
.....

domicilié à **OU** ayant son siège social à (adresse complète, numéro de téléphone et courriel):

.....  
.....  
.....

- n° d'identité d'entreprise (SIRET 14 chiffres) :

.....

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modification ni réserve,**

**1°) M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations de travaux dans les conditions ci-après définies.

Prix :

- ◆ montant hors T.V.A. .... euros (en chiffres)
- ◆ T.V.A. au taux de 20 %, soit ..... euros (en chiffres)
- ◆ montant T.V.A. incluse ..... euros (en chiffres)
- (..... euros) (en lettres)

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

**2°) M'engage** à terminer les travaux avant le 30 juin 2019.

**3°) Demande** que le lycée Galilée règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

IBAN

**Joindre un IBAN.**

**A** , **le**

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention manuscrite " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

### **Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché est un marché de travaux portant sur la dépose des fenêtres et châssis existants et la pose de fenêtres et châssis neufs aux ateliers et au gymnase.

### **Article 2 : Allotissement**

Le présent marché comporte un lot unique :

- la dépose des fenêtres et châssis existants et la pose de fenêtres et châssis neufs aux ateliers et au gymnase.

### **Article 3 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières,
- Le cahier des clauses techniques particulières ;
- Un devis commercial détaillé et l'offre technique remises par le titulaire à l'appui de son offre.

***N.B. : Les obligations contractuelles définies supra expriment l'intégralité des obligations contractuelles des parties.***

***Sauf approbation expresse du représentant légal du lycée, aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi, sans que cette liste soit exhaustive, des conditions figurant sur les devis, sur les factures, des conditions figurant dans les documents commerciaux.***

***Le titulaire est réputé avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du marché.***

***Il n'est admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne peut en aucun cas arguer d'une erreur, d'une omission, d'une différence d'interprétation ou de manque de renseignements pour refuser d'exécuter sa prestation.***

### **Article 4 : Délai d'exécution et pénalités**

Les travaux doivent être exécutés avant le 30 juin 2019 au plus tard, selon le planning proposé par le candidat et validé par le LPO Galilée.

En cas de retard dans l'exécution des travaux, et par dérogation à l'article 20, dans le souci de respecter au mieux le délai d'exécution, l'attention des entrepreneurs est attirée sur le fait que, dès la simple constatation d'un retard par le lycée, une pénalité journalière définitive de 400.00 € par jour.

La constatation du retard s'entend de sa seule consignation dans le(s) compte(s)-rendu(s) des réunions de chantier.

### **Article 5 : Sous-traitance**

Le titulaire ne peut pas sous-traiter l'exécution de tout ou partie de son marché.

### **Article 6 : Détail des prestations**

Les entreprises devront joindre à leur offre un devis détaillé.

### **Article 7 : Prix du marché**

Le prix est global, forfaitaire et non révisable.

### **Article 8 : Modalités de règlement**

**8.1-** Le règlement interviendra sur production d'un justificatif adressé en 3 exemplaires au lycée. Ce mémoire ne sera recevable qu'après constatation contradictoire du bon achèvement des travaux et de leur conformité.

**8.2-** Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours après réception de la facture, par virement administratif, sauf motif de suspension du délai global de paiement (cf supra).

### **Article 9 : Règlement des litiges**

En cas de litige, le Tribunal administratif de Grenoble est seul compétent. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

## **Chapitre VI- Acceptation de l'offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement pour la somme de :

### **Notification du marché :**

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

A....., le.....

Tampon du lycée Galilée

Le Proviseur